

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018

Fiche du 6/7/2018, révision 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange: 9370001

Dénomination commerciale: Efcolor

Code commercial:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Peinture en poudre électrostatique destinée à toute surface autre que thermosensible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fournisseur:

efco creative GmbH

Große Ahlmühle 10

76865 Rohrbach

Telefon: +49 (0)6349 99340

Telefax: +49 (0)6349 99327

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Risque d'explosion si la LIE (limite inférieure d'explosivité, voir paragraphe 9.1) est dépassée

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non Applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 25% - < 30%	Titanium dioxide	CAS: 13463-67-7 EC: 236-675-5	Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

CO2 ou extincteurs à poudres.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Équipements de protection spéciaux et conseils aux pompiers

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un masque, des gants et des vêtements de protection.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenez et absorbez les résidus avec un aspirateur électriquement protégé ou avec une brosse dure de soie naturelle
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas transvaser le produit dans d'autres récipient. Utiliser toujours le récipient d'origine.
Ne pas fumer durant le travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Les boîtes doivent toujours bien être fermées.
Éviter l'accumulation de charge électrostatique.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Installation électrique de secours.
Matières incompatibles:
Éviter tout contact avec l'eau ou avec l'air humide.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à une distance éloignée de matériaux combustibles.
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Titanium dioxide - CAS: 13463-67-7
- Type OEL: UE - TWA(8h): 10 mg/m³
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 10 mg/m³ - Remarques: A4 - LRT irr
Valeurs limites d'exposition DNEL
Titanium dioxide - CAS: 13463-67-7
Travailleur professionnel: 10 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018

Valeurs limites d'exposition PNEC

Titanium dioxide - CAS: 13463-67-7

Cible: Eau douce - valeur: 0.127 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1000 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 100 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 100 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Lumière des vêtements de protection antistatique.

Vêtements de protection des produits chimiques

Protection des mains:

Gants de protection contre le risque chimique.

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Poussière inhalable.

Poussière respirable.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Aspect et couleur:	Non Applicable	--	--
Odeur:	Non Applicable	--	--
Seuil d'odeur :	Non Applicable	--	--
pH:	Non Applicable	--	--
Point de fusion/ congélation:	< 50 °C	--	--
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>250 °C	--	--
Point éclair:	Non Applicable	--	--

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018

Vitesse d'évaporation :	Non Applicable	--	--
Inflammation solides/gaz:	Non Applicable	--	--
Limite supérieure/ inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	30-90 g/m3	--	--
Pression de vapeur:	Non Applicable	--	--
Densité des vapeurs:	Non Applicable	--	--
Densité relative:	1,63 g/cm3	--	--
Hydrosolubilité:	Non Applicable	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non Applicable	--	--
Coefficient de partage (n- octanol/eau):	Non Applicable	--	--
Température d'auto- allumage :	Non Applicable	--	--
Température de décomposition:	>250°C	--	--
Viscosité:	Non Applicable	--	--
Propriétés explosives:	Non Applicable	--	--
Propriétés comburantes:	Non Applicable	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Miscibilité:	Non Applicable	--	--
Liposolubilité:	Non Applicable	--	--

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

EfcOLOR

Date d'impression: 6/7/2018

Conductibilité:	Non Applicable	--	--
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Non Applicable	--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
Stable dans des conditions normales.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Eviter l'exposition directe au soleil.
- 10.5. Matières incompatibles
Conserver à une distance éloignée de matériaux combustibles.
Eviter tout contact avec l'eau ou avec l'air humide.
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Eviter l'exposition directe au soleil.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Dioxyde de carbone (CO₂).
La combustion produit de la fumée lourde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques sur le produit :
#POLIEST LUCIDO TRIBO BIANCO RAL~9016
 - a) toxicité aiguë
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018

- Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
- Titanium dioxide - CAS: 13463-67-7
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation > 6.82 mg/l

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
#POLIEST LUCIDO TRIBO BIANCO RAL-9016
Non classé pour les dangers pour l'environnement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Titanium dioxide - CAS: 13463-67-7
- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Non Applicable
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Non Applicable
- 12.4. Mobilité dans le sol
Non Applicable
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Page n. 7 de 9

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

EfcOLOR

Date d'impression: 6/7/2018

- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Non Applicable
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Non Applicable
- 14.4. Groupe d'emballage
Non Applicable
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental: Non
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non Applicable
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non Applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 30

Restriction 66

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

WGK1

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Paragraphes modifiés de la révision précédente:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité 6/7/2018

9370001

Efcolor

Date d'impression: 6/7/2018